

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2011

L'an deux mil onze, le 24 février à 20h, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

**Présents :** Maryanick Méhaignerie, Marie-Renée Saillant, Vincent Houdan, Jean-Paul Jannier, Bernard Delaunay, Gérard Gilbert, Claudine Paysant, Jean-Louis Pinsard, Daniel Cheul, Sabrina Saudrais, Thierry Duplat, Thérèse Loisel, Philippe Héry, Marie-Thérèse Esnault, André Bellier, Stéphane Douabin

**Excusés :** André MONGODIN, Marie-France BARDAINE, Christophe BOITTIN

-----

**Pouvoirs :** M. André MONGODIN donne pouvoir à M. Thierry DUPLAT  
Mme Marie-France BARDAINE donne pouvoir à M. Stéphane DOUABIN  
M. Christophe BOITTIN donne pouvoir à M. Vincent HOUDAN

-----

*Syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont (SIBVVA)*

*Présentation du projet Breizh Bocage par Mlle Sarah HUMBERT et M. Cédric GAHERY, techniciens bocage du SIBVVA*

*Les intervenants présentent aux conseillers municipaux le rôle du syndicat du Bassin Versant et le programme Breizh Bocage. La mission principale du syndicat est l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015 via :*

- *Un volet sensibilisation qui prévoit des actions auprès des collectivités, des agriculteurs et des particuliers*
- *Un volet aménagement qui apporte des aides à la restauration et l'entretien des cours d'eau et du bocage*

*Le programme Breizh Bocage a comme objectif principal la création et la rénovation des haies bocagères, talus, talus boisés ou bosquets dans un but d'amélioration de la qualité de l'eau et de reconstitution du maillage bocager. La commune de Balazé est actuellement définie comme une zone d'interventions prioritaires. Les bénéficiaires des aides peuvent être des agriculteurs, des particuliers, des collectivités territoriales, des associations,...*

-----

*M. Stéphane DOUABIN est nommé secrétaire de séance.*

-----

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 17 janvier 2011.

-----

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Participation de la commune de Balazé aux frais de restauration des enfants de Balazé scolarisés à Châtillon-en-Vendelais : ouverture des crédits pour 2011
- Location d'un logement communal, 4 place de la Paix

-----

### ➤ Comptes administratifs 2010 (Commune, Assainissement, Zone d'activités) : Présentation

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, fait part au Conseil Municipal que les comptes administratifs 2010 ne pourront pas être votés lors de cette séance car la mairie n'a pas à ce jour reçu le compte de gestion du trésorier. Cependant, il est proposé aux conseillers municipaux d'étudier les comptes administratifs 2010 des différents budgets et de ne procéder au vote que lors du prochain Conseil Municipal.

- Commune

Le compte administratif 2010 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

1- *Fonctionnement*

Dépenses :	866 240.67 €
Recettes :	1 154 235.15 €
<b>Résultat de l'exercice 2010 :</b>	<b>287 994.48 €</b>

Excédent antérieur :	99 471.97 €
<b>Résultat à affecter en 2011 :</b>	<b>387 466.45 €</b>

## 2- Investissement

Dépenses :	1 587 067.68 €
Recettes :	1 209 684.84 €
<b>Résultat de l'exercice 2010 :</b>	<b>- 377 382.84 €</b>

Déficit antérieur :	- 176 153.24 €
<b>Déficit d'investissement :</b>	<b>- 553 536.08 €</b>

- Assainissement

### 1- Fonctionnement

Dépenses :	15 587.64 €
Recettes :	123 062.38 € (y compris excédent reporté de 86 970.11 €)
<b>Excédent de fonctionnement 2010 :</b>	<b>107 474.74 €</b>

### 2- Investissement

Dépenses :	8 844.42 €
Recettes :	144 556.35 € (y compris excédent reporté de 130 771.30 €)
<b>Excédent d'investissement 2010 :</b>	<b>135 711.93 €</b>

- Zone artisanale

### 1- Fonctionnement

Dépenses :	4 488.35 € (déficit antérieur reporté)
Recettes :	0.00 €
<b>Déficit de fonctionnement 2010 :</b>	<b>4 488.35 €</b>

## ➤ Indemnité de gardiennage de l'église 2011

Mme le Maire indique au Conseil que le Père GENOUEL perçoit une indemnité de gardiennage des églises communales tous les ans. Le montant maximum de cette indemnité est fixé par circulaire ministérielle.

Pour 2010, le montant maximum était de 471.87 €. Pour 2011, l'indemnité fait l'objet d'une revalorisation, le plafond indemnitaire étant fixé à 474.22 € lorsque le gardien réside dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer l'indemnité de gardiennage des églises communales pour l'année 2011 à 474.22 € pour le gardien qui réside dans la commune ;
- D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget 2011

Après délibération et par 19 votes POUR, le Conseil Municipal valide ces propositions.

## ➤ Projet « Les Glycines » : convention de concession pour le stationnement de véhicules

La SA d'HLM « Les Foyers a déposé un permis de construire portant sur la réalisation de 8 logements locatifs sociaux et de cellules médicales rue des Dahlias. L'instruction du permis a fait apparaître, en application du PLU, un besoin de places de stationnement. Le nombre de place doit être en rapport avec l'utilisation envisagée soit :

- 8 places pour les logements
- 6 places pour les cellules médicales

Compte tenu de l'emprise et de la configuration du terrain et pour répondre à l'obligation en matière de stationnement, il est proposé au Conseil Municipal :

- De consentir à la SA d'HLM « Les Foyers » par voie de concession, l'utilisation de 14 places de stationnement dans un parc public de stationnement pour une durée de 15 ans
- Cette concession se fera sans contrepartie financière, compte tenu de la vocation sociale des logements locatifs créés et de la création de cellules médicales destinées à être vendues à la commune au rez-de-chaussée
- Les places faisant l'objet de la concession seront créées dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg et réparties de la façon suivante :
  - 8 places pour les logements situées dans le parking futur derrière le bâtiment
  - 6 places pour les cellules médicales : 4 face au bâtiment au bord de la voie future et 2 place de la Paix
- D'autoriser Mme le Maire à signer la promesse synallagmatique de concession, la convention de concession avec la SA d'HLM « Les Foyers » ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Après délibération et par 19 votes POUR, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

➤ **Autorisation de recrutement de personnel non-titulaire (besoins saisonniers, occasionnels, remplacement d'agents indisponibles)**

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéas 1 et 2,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 19 votes POUR décident :

- D'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles.
- D'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel (3 mois renouvelables une fois) ou saisonnier (durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois), dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
- Dans les deux cas, Mme le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ou du grade concerné par le remplacement.

➤ **Prévention des risques professionnels : Désignation d'un ACMO et d'un élu référent**

En matière de prévention des risques professionnels, la commune doit obligatoirement désigner un certain nombre d'acteur de la prévention :

- Un élu référent
- Un ACMO (Agent chargé de la mise en œuvre) qui assiste et conseille l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail

Après délibération et par 19 votes POUR, le Conseil Municipal décide :

- De désigner M. Bernard DELAUNAY comme élu référent
- De désigner M. Régis BOUVIER, responsable des services techniques, comme ACMO

➤ **OGEC : Subvention cantine 2011**

M. Jean-Paul JANNIER, adjoint au Maire, rappelle aux conseillers qu'en 2010, une subvention d'un montant de 30 594 € avait été versée, comprenant :

- 3 929 € : prise en compte de 50 % du déficit 2008/2009

- 26 665 € pour 2009/2010

Pour 2011, la demande de l'OGEC est de 22 650 €.

Considérant un excédent de 710 € sur l'exercice 2009/2010, la commission Education Culture Jeunesse propose une subvention de :  $22\,650 - 710 \text{ €} = \underline{21\,940 \text{ €}}$

Après délibération et par 19 votes POUR, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de la commission, à savoir une subvention de 21 940 €
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011

➤ **OGEC : Subvention garderie 2011**

M. Jean-Paul JANNIER, adjoint au Maire, rappelle aux conseillers qu'en 2010, une subvention d'un montant de 5 863 € avait été versée, comprenant :

- 2 645 € : prise en compte de 50 % du déficit 2008/2009
- 3 218 € pour 2009/2010

Pour 2011, la demande de l'OGEC est de 3 153 €.

Considérant un excédent de 2 409 € sur l'exercice 2009/2010, la commission Education Culture Jeunesse propose une subvention de :  $3\,153 \text{ €} - 2\,409 \text{ €} = \underline{744 \text{ €}}$

Après délibération et par 19 votes POUR, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de la commission, à savoir une subvention de 744 €
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011

➤ **Ecole de Balazé (OGEC) : subventions à caractère social 2011 (piscine, fournitures, dynamisme pédagogique)**

M. Jean-Paul JANNIER, adjoint au Maire, informe les conseillers que suite à la convention signée le 24 mai 2007 relative à la prise en charge d'une moyenne de 650 € / enfant (comprenant le contrat d'association) et à l'indexation pour l'année 2010/2011, la subvention maximale sera de :

$675,70 \text{ € (Prix moyen 2009/2010)} \times 1,0159 \text{ (indice INSEE)} = 686,46 \text{ € / élève}$

Soit un montant maximum de :  $280 \times 686,46 \text{ €} = 192\,205 \text{ €}$

Pour 2010/2011, le forfait du contrat d'association est de :

- Maternelle :  $117 \times 1\,031 \text{ €} = 120\,627 \text{ €}$
- Primaire :  $163 \times 341 \text{ €} = 55\,583 \text{ €}$
- Soit un total de :  $176\,210 \text{ €}$

Proposition de la commission Education Culture Jeunesse pour la subvention caractère social :

$192\,205 \text{ €} - 176\,210 \text{ €} = \underline{15\,995 \text{ €}}$

Après délibération et par 19 votes POUR, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de la commission Education Culture Jeunesse, soit une subvention de 15 995 €
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011

➤ **Subventions 2011**

M. Vincent HOUDAN et M. Jean-Paul JANNIER, adjoints au Maire, présentent les propositions des commissions Sports et Loisirs et Education Culture Jeunesse (pour les associations Câlin Câlinou et l'Etoile sportive Ste Marie).

Sur la base du barème suivant :

**Pour les associations sportives de Balazé :**

- fonctionnement : 27 € / jeune jusqu'à 18 ans
- encadrement : 18,50 € / jeune jusqu'à 18 ans

- arbitrage : 13,50 € / jeune jusqu'à 18 ans

**Pour les associations extérieures :**

- Domaine sportif : 27 € / jeune
- Education : 37.50 € / jeune
- Aide à la personne : 37.50 € / personne

Il est proposé au Conseil Municipal le vote des subventions suivantes :

Associations de Balazé (article 65741)		Subvention 2010	Demande 2011	Nombre de jeunes	Vote 2011
<b>Associations sportives</b>					
GRYMDA	Fonctionnement	1 323,00 €	1 188,00 €	44	<b>1 188,00 €</b>
	Encadrement		1 350,00 €		<b>814,00 €</b>
Badminton	Fonctionnement	500,00 €	1 183,00 €	21	<b>567,00 €</b>
	Encadrement				<b>388,50 €</b>
	Autres				<b>640,00 €</b>
Tennis	Fonctionnement	135,00 €	500,00 €	7	<b>189,00 €</b>
	Encadrement	93,00 €			<b>129,50 €</b>
Jeanne d'Arc	Fonctionnement	4 300,00 €	4 500,00 €	156	<b>4 212,00 €</b>
	Encadrement	2 950,00 €	3 000,00 €		<b>2 886,00 €</b>
	Arbitrage	2 150,00 €	1 900,00 €		<b>2 106,00 €</b>
Cyclo Club	Fonctionnement	27,00 €	50,00 €	2	<b>50,00 €</b>
<b>Autres associations</b>					
Piégeage		1 061,00 €	600,00 €		<b>600,00 €</b>
Club de la rencontre		1 100,00 €	1 200,00 €		<b>1 100,00 €</b>
Câlin Câlinou (Assistants maternelles)			701,36 €		<b>701,36 €</b>
Société mutuelle des chasseurs		450,00 €	475,00 €		<b>450,00 €</b>
Union des anciens combattants		400,00 €	420,00 €		<b>400,00 €</b>
Kalabazé		300,00 €	100,00 €		<b>100,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 789,00 €</b>	<b>17 167,36 €</b>		<b>16 521,36 €</b>

Associations extérieures (article 65741)	Subvention 2010	Demande 2011	Vote 2011
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	50,00 €	X	<b>50,00 €</b>
Association française contre les myopathies (AFM)	50,00 €	X	<b>50,00 €</b>
Prévention routière	62,00 €	X	<b>62,00 €</b>
Les Lolitas (Majorettes et danse moderne - Châtillon : 3 jeunes)	81,00 €	X	<b>81,00 €</b>
SOS Amitiés	32,00 €	X	<b>32,00 €</b>
Handicap Service 35	32,00 €	X	<b>32,00 €</b>
FNATH (Accidentés de la vie)	32,00 €	X	<b>32,00 €</b>
France Adot 35	50,00 €	X	<b>50,00 €</b>
Association de développement sanitaire du Pays de Vitré (ADSPV)	50,00 €	60,00 €	<b>60,00 €</b>
Une journée pour un métier	100,00 €	120,00 €	<b>120,00 €</b>
Les restos du cœur	150,00 €	X	<b>150,00 €</b>
Association Trait d'union-Bol d'Air (1 personne)	0,00 €	2 000,00 €	<b>37,50 €</b>
ADAPEI 35 (5 personnes)	0,00 €	X	<b>187,50 €</b>
JCPV Vitré/Judo (9 jeunes)	324,00 €	X	<b>243,00 €</b>
Vaincre la mucoviscidose	0,00 €	X	<b>50,00 €</b>
Association des paralysés de France	250,00 €	X	<b>250,00 €</b>
ADMR	600,00 €	650,00 €	<b>650,00 €</b>
AFDI	572,00 €	600,00 €	<b>600,00 €</b>
Mission locale (9 personnes)	75,00 €	X	<b>337,50 €</b>
Centre hospitalier Guillaume Régnier	50,00 €	X	<b>50,00 €</b>
La ligue contre le cancer	50,00 €	X	<b>50,00 €</b>
Etoile sportive Ste Marie	200,00 €	5 224,50 €	<b>200,00 €</b>

<b>TOTAL</b>	2 810,00 €	3 430,00 €	<b>3 374,50 €</b>
--------------	------------	------------	-------------------

Etablissements scolaires publics extérieurs (article 65738)	Subvention 2010	Demande 2011	Vote 2011
Chambre des métiers et de l'artisanat de Rennes (9 jeunes)	187,50 €	450,00 €	<b>337,50 €</b>
<b>TOTAL</b>	187,50 €	450,00 €	<b>337,50 €</b>

Etablissements scolaires privés (article 65748)		Subvention 2010	Demande 2011	Vote 2011
Ecole privée de Balazé	Piscine, Fournitures scolaires, dynamisme pédagogique	15 040,00 €	15 995,00 €	<b>15 995,00 €</b>
	Cantine	30 594,00 €	22 650,00 €	<b>21 940,00 €</b>
	Garderie	5 863,00 €	3 153,00 €	<b>744,00 €</b>
<b>Total pour l'école privée</b>				<b>38 679,00 €</b>
Institut Paul Cézanne (1 enfant)		37,50 €	X	<b>37,50 €</b>
Bâtiment CFA-BTP 35 (2 jeunes)		75,00 €	80€/élève	<b>75,00 €</b>
Lycée Jean-Baptiste le Taillandier - St Aubin du Cormier (6 jeunes)		0,00 €	X	<b>225,00 €</b>
MFR St Grégoire (1 jeune)		37,50 €	X	<b>37,50 €</b>
Lycée hôtelier Ste Thérèse - La Guerche de Bretagne (7 jeunes)		262,50 €	924,00 €	<b>262,50 €</b>
MFR Fougères (4 jeunes)		150,00 €	X	<b>150,00 €</b>
IPSSA Vitré (9 jeunes)		412,50 €	X	<b>337,50 €</b>
IPSSA La Guerche (2 jeunes)		0,00 €	X	<b>75,00 €</b>
<b>Total pour les établissements scolaires privés extérieurs</b>				<b>1 200,00 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>39 879,00 €</b>

CCAS (article 657362)	Subvention 2010	Demande 2011	Vote 2011
CCAS de Balazé	3 500,00 €	3 800,00 €	<b>3 800,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	3 500,00 €	3 800,00 €	<b>3 800,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 19 votes POUR (par 18 votes POUR pour la subvention à l'association Câlîn Câlinou, M. Vincent HOUDAN ne participant pas au vote) :

- De valider les subventions énumérées ci-dessus
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011
- Que la date butoir pour la prise en compte des demandes de subvention en 2012 est fixée au 15 février
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document lié à ce dossier

Le Conseil Municipal décide également, par 6 ABSTENTIONS et 13 votes POUR que toutes les demandes de subventions d'associations extérieures à Balazé reçues après le présent Conseil Municipal seront refusées.

➤ **Subvention MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) – Année 2010**

*Mme Marie-Thérèse ESNAULT est absente pour cette délibération*

La commune a souscrit un contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire » en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

La cotisation est de 0.67 % de la base salariale, répartie de la façon suivante :

- prise en charge par l'agent de 75 % de cette cotisation, soit 0.50 %
- prise en charge par la commune de 25 % de la cotisation, soit 0.17 %

Pour l'année 2010, la cotisation à la charge de la commune s'élève à **177.50 €**

Après délibération et par 18 votes POUR, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement de la cotisation employeur d'un montant de 177.50 € pour l'année 2010
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011 au compte 65741

➤ **Achats 2011 pour la bibliothèque : Livres, CD et abonnements**

M. Jean-Paul JANNIER, adjoint au Maire rappelle que l'association « Les Amis de la Bibliothèque » ne reçoit pas de subvention mais que la commune prend en charge l'achat des livres, CD et abonnements.

Pour 2010, les montant suivants avaient été validés :

- Livres : 4 100 €
- CD : 500 €
- Abonnements : 1 150 €

Soit un total de 5 750 €

Pour 2011, la demande est la suivante :

- Livres : 4 100 €
- CD : 300 €
- Abonnements : 1 350 €

Soit un total de 5 750 €

Après délibération et par 19 votes POUR, le Conseil Municipal :

- Valide l'enveloppe demandée pour 2011 soit 5 750 €
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011

➤ **Participation de la commune de Balazé aux frais de restauration scolaire des enfants de Balazé scolarisés à Châtillon-en-Vendelais**

Il est rappelé que par une délibération en date du 5 novembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé le paiement d'une participation de 0.74 € par repas à la commune de Châtillon-en-Vendelais.

Afin de pouvoir payer cette participation avant le vote du budget, il est nécessaire d'ouvrir les crédits sur 2011.

Après délibération et par 19 votes POUR, le Conseil Municipal décide que la somme de 450 € sera inscrite au budget 2011 pour le paiement de cette participation.

➤ **Location d'un logement communal 4, Place de la Paix**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la location d'un logement communal T3 situé 4, Place de la Paix à Balazé à M. Gilles REVAULT. Le bail sera établi à la date du 25 mars 2011. Le loyer mensuel sera de 330 €, payable à terme échu.

Une caution de 330 € sera à verser à la signature du bail.

Après délibération et par 19 votes POUR, le Conseil Municipal approuve la location de ce logement aux conditions énumérées ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer le bail ainsi que tout document lié à ce dossier.

➤ **Compte rendu de commissions**

1/Commission Bâtiment du 19 janvier 2011

M. Gérard GILBERT présente les travaux de la commission :

- Eglise

Finition du parquet demandée.

Des travaux de réparation sont à prévoir sur une cloche et sur les raquettes de l'orgue.

Installation d'un WC dans la salle paroissiale du presbytère.

- Logements rue de l'Eveil : Remplacement de chaudière : 2 652.98 € TTC
- Mur ROZE entre garage et longère : Des entreprises ont été consultées. La démolition est prévue mi-février
- Salle des sports
- Maison médicale
- Supermarket : agrandissement à l'étude

2/Commission Education Culture Jeunesse du 20 janvier 2011

M. Jean-Paul JANNIER présente le compte-rendu de la commission :

- Subvention cantine-garderie 2010/2011
- Mise en place de la convention pour l'aide au repas et à la garderie

Une réflexion est mise en place sur la mise en œuvre d'une convention avec l'OGEC pour établir une aide sur le prix du repas cantine et de l'heure de garderie.

Objectif

- fixer une part acceptable de participation pour la collectivité
- éviter les fluctuations de participation pour la collectivité, ainsi que les reports d'une année à l'autre

- clarifier les refacturations des repas des enfants des communes extérieures (à ce jour, 20 enfants des communes extérieures sont scolarisés à l'école, 14 sont pris en charge à 100 % par la commune de Balazé)
- assurer une rentrée d'argent régulière et clairement identifiée au gestionnaire de la cantine en fonction des repas enfants servis (paiement effectué au 12<sup>e</sup>)
- avoir un prix de repas en relation avec le prix du marché et avoisinant les tarifs pratiqués par les collectivités proches de notre commune

La collectivité participe à ce jour à hauteur de 0,80 € à l'aide au repas pour l'ensemble des bénéficiaires. La commission souhaite clarifier l'aide et la diriger essentiellement vers les enfants.

### 3/Commission Voirie du 7 février 2011

M. Bernard DELAUNAY présente les travaux de la commission :

- Bilan sur le fonctionnement de la commission Voirie
- Renouvellement du marché fauchage/débroussaillage
- Investissements 2011 : parking de la mairie et investissement matériel (véhicule type fourgon, transpalette, mono-levier)
- Informations ou questions diverses : création d'un groupe de travail ouvert pour le dossier accessibilité

### 4/Commission Sports et Loisirs du 8 février 2011

M. Vincent HOUDAN présente les travaux de la commission :

- Analyse des demandes de subventions
- Questions diverses : parking et travaux de finition de la salle des sports, acquisition d'une sono pour la salle des sports, formation et rappel pour l'utilisation du défibrillateur

### 5/Commission Bâtiment du 11 février 2011

M. Gérard GILBERT présente les travaux de la commission :

- Présentation d'une proposition d'aménagement des cellules médicales suite aux demandes de la commission bâtiment du 19 janvier 2011.

### 6/Commission Education Culture Jeunesse du 14 février 2011

M. Jean-Paul JANNIER présente les travaux de la commission :

- Ecole : subvention à caractère social
- Bibliothèque

Pour 2010, la subvention accordée a permis à la bibliothèque d'acheter :

- Livres : 393
- CD : 35
- Revues : 11 pour adultes + 11 pour enfants

Pour un total de 5 716,18 €.

Les résultats des prêts pour 2010 ont été de 15 780 prêts, soit 9,50 % de plus qu'en 2009.

198 familles adhèrent à la bibliothèque (721 adhérents).

- Subvention Câlin Câlinou

Demande de 701,36 €

Ce coût représente la création de la nouvelle association, les assurances et les frais de fonctionnement pour 34 ouvertures.

Nombre d'adhérents : 71 (enfants, parents, assistantes maternelles) dont 45 jeunes de Balazé.

L'AVAM a remboursé à la commune pour 2010 : 660,33 €. Cette somme correspond aux animations non réalisées en 2010.

La commission propose de verser 701,36 € et de faire l'achat de 20 chaises pour les enfants.

- Subvention Etoile sportive de Ste Marie
- Convention aide aux repas et à la garderie

### 7/Commission Finances du 16 février 2011

Mme Marie-Renée SAILLANT présente les travaux de la commission :

- Analyse des comptes administratifs 2010 (Commune, Assainissement, Zone d'Activités)
- Etude des subventions : la commission des finances décide que les subventions attribuées seront limitées au

montant de la demande, même si le montant qui peut être attribué en fonction des barèmes adoptés par les commissions est supérieur

### 8/Commission Voirie du 17 février 2011

M. Bernard DELAUNAY présente les travaux de la commission :

- Présentation d'une esquisse projet « La Perrière » : l'esquisse sera présentée aux habitants du lotissement au cours du printemps.
- Parking mairie : validation de la proposition de l'entreprise LEMEE pour un montant de 10 584.60 € TTC
- Fauchage/débroussaillage
- Informations et questions diverses

#### ➤ **Questions diverses**

##### 1. Vitré Communauté : schéma directeur d'accessibilité des transports

M. Bernard DELAUNAY présente le schéma directeur d'accessibilité des transports proposé par Vitré Communauté. Le dossier est consultable en mairie.

##### 2. Station d'épuration : bilan des épandages 2010

M. Bernard DELAUNAY présente le bilan des épandages 2010 de la station d'épuration. Il informe les conseillers qu'au cours de la campagne Printemps 2010, il a été épandu 429.5 m<sup>3</sup> de boue brute à 32.5g/kg de MS soit 13.96 TMS sur 9 hectares.

Environ 50 m<sup>3</sup> de boues ont été extraits du bassin d'aération vers le silo de stockage pendant les épandages. Ceci explique que le volume total de boues épandues est supérieur à la capacité de stockage des boues de la STEP.

##### 3. SMICTOM : présentation de l'évolution de la collecte du verre sur les communes du SMICTOM SE 35

M. Thierry DUPLAT, conseiller municipal, présente au Conseil les différentes évolutions possibles de la collecte du verre sur les communes du SMICTOM.

L'objectif au 1<sup>er</sup> janvier 2012 est d'instituer la collecte en bornes d'apports volontaires. Le SMICTOM doit définir les solutions qui seront privilégiées : bornes aériennes, semi enterrées ou enterrées.

Il est prévu une borne pour 500 habitants.

##### 4. Festival des Marches de Bretagne

M. Vincent HOUDAN informe les conseillers que le Festival des Marches de Bretagne (anciennement festival du Bocage) est organisé du 25 juin au 12 août 2011. Le thème central du festival est la culture bretonne. Vitré Communauté recherche des sites d'accueil qui mettent en valeur le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'accueil du festival entre le 2 et le 16 juillet 2011. Le propriétaire du Château de Balazé sera sollicité.

##### 5. Dates à retenir :

- Commission Bâtiment : jeudi 3 mars 2011
- Commission Education Culture Jeunesse : jeudi 10 mars 2011
- Commission des finances : mercredi 23 mars 2011

***Prochain Conseil Municipal : le lundi 28 mars 2011 à 20h30***